

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS POUR L'ANNÉE 2023

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code Municipal*, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité Saint-Rémi-de-Tingwick pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 10 mars 2025.

Les revenus de fonctionnement pour l'année 2023 ont été de 1 553 835 \$ alors que les charges se sont élevées à 1 768 883 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, activités d'investissement et autres éléments de conciliation), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2023 un excédent de fonctionnements de 64 944 \$.

L'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2023 s'élève à 772 652 \$ lequel inclut l'excédent de l'exercice de 2023.

En ce qui a trait aux dépenses en immobilisation, la Municipalité a investi 3 780 \$ en 2023.

La vérification externe des livres de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a été effectuée par la firme Groupe RDL Victoriaville.

La vérification externe est d'avis que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats des activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

De plus, conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous présente la rémunération des élus municipaux pour l'année 2023.

RÉMUNÉRATION	MAIRE	CONSEILLERS
SALAIRE	9 693 \$	20 031 \$
ALLOCATION	5 150 \$	10 189 \$

Pierre Auger
Maire